



République Française  
Département de la Sarthe  
Commune de LOMBRON

**ARRETE N° 2021 11 19 01**  
**Réglementant la Circulation pour travaux de raccordement ENEDIS**  
**Sur la RD 25 – niveau du 15 rue de Montfort**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L2222-1 et 2, L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3, L 2213-4, L 2213-5 ;

Vu le code de la Route et notamment ses articles R.44 et R.225,

Vu l'Arrêté Interministériel du 24 Novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

Vu l'Arrêté Interministériel du 15 Juillet 1974 approuvant Le Livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la loi n° 82.213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

Vu la demande de l'entreprise ERS MAINE – agence de Changé - 5 allée du Pourquoi – ZA la Haute Chenar – 72 560 CHANGÉ en date du 13 Novembre 2021,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et du personnel de chantier pendant les travaux de raccordement ENEDIS sur la RD 25 au niveau du 15 rue de Montfort, il y a lieu de réglementer la circulation,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation sera alternée par feux tricolores réglée manuellement, le stationnement et le dépassement seront interdits sur la RD 25 au niveau du 15 rue de Montfort à partir du 30 novembre 2021 et ce durant une période de 15 jours calendaires qui pourra être prolongée en fonction des conditions climatiques.

**Article 2** : La vitesse sera limitée à 30 km.

**Article 3** : La signalisation réglementaire de chantier sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux et sera responsable de tout accident pouvant survenir.

**Article 4** : Le Présent arrêté sera affiché de part et d'autre du chantier et transmis pour information à la Brigade de Gendarmerie de Connerré, à la Brigade de Gendarmerie de Saint Mars La Brière.

Ampliation sera transmise à ATD Connerré  
Fait à LOMBRON, le 19/11/2021



Le Maire,  
Alain GREMILLON.